



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 25/06/2024

DLB 2024/688

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 25 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, au Foyer des Campagnes - 10 Place Frédéric Mistral - 34120 PEZENAS, sous la Présidence de Monsieur Daniel RENAUD, doyen d'âge, Président.

Date de la convocation : 18/06/2024

Affichage de la convocation : 18/06/2024

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jacques CANTAGRILL, Laurent COMBES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO (arrivée après l'élection du 4^{ème} Vice-Président), Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Bernard ICHE, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS (parti après l'élection du 12^{ème} Vice-Président), Christian PEREZ, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Michel SALLES, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Absents représentés par leur suppléant :

Marie BALLESTERO représentée par Rachel SACCUCCI, Stéphane BOYER représenté par André BOUDET, Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Bertrand GELY représenté par Pierre ALAUX, Laurence MABELLY représentée par Florence HAGUIN, Alain MALRIC représenté par Patrick BOURRAND-FAVIER, Stéphane PEPIN-BONET représenté par Marie-Laure LLEDOS.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Joséphine GROLEAU, Vincent HUGOT-CONTE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Gérard PERRIN, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Henry SANCHEZ, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS.

Secrétaire de séance :

Christophe PASTOR

Objet : Election du Président du SICTOM PEZENAS-AGDE

Monsieur Armand RIVIERE, 1^{ER} Vice-Président, ouvre la séance du Comité Syndical et cède ensuite la présidence de la séance à Monsieur Daniel RENAUD, doyen d'âge de l'Assemblée afin qu'il soit procédé aux opérations électorales relatives à l'élection du Président du SICTOM PEZENAS-AGDE.

Monsieur Daniel RENAUD étant assisté dans cette fonction par Monsieur Christophe PASTOR, benjamin de l'Assemblée en qualité de secrétaire.

Monsieur Daniel RENAUD dénombre 67 présents et constate que la condition du quorum est remplie.

Le Comité Syndical a désigné deux assesseurs : Chantal GUILHOU et Caroline LEVANNIER.

Monsieur Daniel RENAUD demande s'il y a des candidats à la Présidence du SICTOM PEZENAS-AGDE.

Monsieur Armand RIVIERE se déclare candidat à cette fonction.

Aucun autre conseiller syndical n'ayant exprimé son intention d'être candidat, il est ensuite procédé au vote.

Résultat du vote :

Inscrits : 104

Votants : 67

Blancs ou nuls : 10

Exprimés : 57

soit majorité absolue : 34

A obtenu :

Monsieur Armand RIVIERE : 57 voix.

Monsieur Armand RIVIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Président du SICTOM PEZENAS-AGDE et aussitôt installé dans ses fonctions.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 26/06/2024

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr